



Section Clermont-Ferrand

Aulnat, le 8 Décembre 2008

COMMUNIQUE

La section USAC-CGT de Clermont-Ferrand s'étant réunie ce jour a abordé les points suivants :

➤ **Gestion des ressources humaines :**

La section déplore la décision de l'administration de supprimer l'AVE qui avait été ouvert pour Clermont lors de la CAP du printemps dernier, suite à l'intervention de notre bureau national. Nous ne comprenons pas cette décision et maintenons notre désaccord pour le transfert des ressources humaines à Lyon.

➤ **Encadrement opérationnel :**

La section dénonce le projet de réorganisation de l'encadrement opérationnel proposé par l'administration, à savoir le rattachement hiérarchique des subdivisions au service exploitation du SNA Centre-Est et le remplacement du chef d'organisme par un « sous-chef » d'exploitation local sans réel pouvoir.

La section dénonce également le démantèlement de l'encadrement de la maintenance.

➤ **Tour de service :**

La section désapprouve la façon dont le GT a été présenté. Nous soutenons les contrôleurs réunis en assemblée générale dans leur demande d'élargissement du mandat du GT.

La section demande la création d'un GT ouvert à toutes les idées sans discrimination.

➤ **Europe :**

Le second paquet législatif sur le ciel unique a été proposé à l'automne. L'USAC-CGT défend une série d'amendements au texte législatif avec ses partenaires au sein de l'ETF. Les principaux points revendicatifs sont les suivants :

- Mise en place d'un réel processus de consultations des partenaires sociaux dans la mise en œuvre du Ciel unique.

- Retrait du principe des pénalités financières pour les prestataires de service de contrôle aérien en cas de non conformité avec les objectifs de performance.

- Retrait du principe de mise en concurrence des services dits « annexes » (écoles de formation, Communications-Navigation-Surveillance, information aéronautique et météo).

La section s'inquiète également de la volonté de la commission européenne d'imposer une séparation entre les financements des services de contrôle en route et d'approche. Si cette disposition était adoptée elle créerait de facto un contrôle aérien du pauvre dans les basses couches, moins juteux que le supérieur en termes de redevances.